



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Inscription sur les listes électorales

CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL
6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE



SO PRATIQUE

SO

**Les demandes sont
prises en charge**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 sans
rendez-vous

**Service état civil / affaires
générales / élections**

01 49 45 67 89



Deux façons de s'inscrire : sur internet ou en mairie.

INSCRIPTION EN LIGNE AVEC SERVICE-PUBLIC.FR

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales par Internet avec *service-public.fr*. L'inscription est plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La démarche à suivre est **simple, gratuite et entièrement sécurisée** :

- Il suffit de créer son compte en quelques clics sur *service-public.fr*.
- Vous pourrez ensuite accéder à « Inscription sur les listes électorales » et remplir le formulaire.

Afin de procéder à l'inscription sur les listes électorales, il est nécessaire de numériser les pièces justificatives.

INSCRIPTION EN MAIRIE

Vous pouvez vous inscrire **toute l'année du lundi au vendredi de 8h30 à 12h** du Centre Administratif et Social.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer (notamment les personnes malades ou en situation de handicap), les demandes d'inscription peuvent être effectuées par correspondance, de préférence sous pli recommandé.

Les demandes peuvent également être déposées par un tiers dûment mandaté avec les mêmes pièces justificatives.

PIÈCES À APPORTER EN MAIRIE :

Un titre d'identité :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois établi à vos noms et prénoms :

- Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise (**de moins de 3 mois**)
- Attestation d'assurance habitation (**de moins de 3 mois**)
- Quittance de loyer non manuscrite (**de moins de 3 mois**)
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du/de la directeur-trice sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement (**de moins de 3 mois**)
- Impôts : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti (**de moins de 3 mois**)

Si vous êtes hébergé-e :

- Lettre d'hébergement, titre d'identité ou passeport et une facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite de l'hébergeant-e (**de moins de 3 mois**)
- Un justificatif à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant-e, bulletin de salaire, impôt etc. (**de moins de 3 mois**)

Gérant-e (dirigeant-e)

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans le-la gérant-e (dirigeant-e) d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans.

Il faut fournir les 3 documents suivants :

- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité de gérant-e (dirigeant-e) de la société depuis au moins 2 ans
- Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société
- Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans

Mise à jour le 10/10/2022